

Actualités S.A.A.T

Pour professionnaliser notre public, le préparer aux missions d'emploi et à l'emploi durable, **notre équipe a en charge de multiples actions :**

-le suivi du public PLIE du Saint-Quentinois, sur le secteur de Saint-Simon
-des actions d'insertion du Conseil Départemental pour les bénéficiaires du RSA :

- « Zen et organisé » en 2019
- « Pass'Pro vers la Sérénité » en 2020

-« **Ma vie au naturel** », cofinancé à 60% par le Fonds Social Européen
N'hésitez pas à nous positionner du public !



En novembre 2019, nous avons organisé en partenariat avec les autres Structures d'Insertion par l'Activité Economique du Saint-Quentinois « Trait d'Union », un **forum de l'emploi** au Centre Social de Moy-de-l'Aisne et parallèlement **nos portes ouvertes**. Nous remercions l'aide financière du F.D.V.A (Fonds de Développement pour la Vie Associative) pour mettre sur pied cette action.

Cette rencontre a permis d'échanger sur nos activités avec la population locale (demandeurs d'emploi,, élus, entreprises locales, partenaires, clients).

Cet évènement nous a permis de remercier notre généreux donateur : la **fondation du Crédit Agricole** qui nous a accordé une subvention de 2300 € pour l'achat d'un véhicule, complété par une aide de l'Etat (**Fond Départemental pour l'Insertion**) de 4 627 €.

Un grand merci à nos donateurs : Téréos, CPF, Nestlé, Rocha pour les lots qu'ils nous ont offerts pour l'organisation d'une tombola à cette occasion.



Une équipe à votre service...



Alexandra LECOUCHE-DURIEZ,
Directrice



Nathalie ALLART,
Secrétaire-Comptable



Odile CAIEZ,
Secrétaire d'Accueil



Julien THERON,
Coordinateur Service Espaces Verts et Petit Bricolage



Eloïse ARNOLD,
Accompagnatrice Socio-Professionnelle
Secteur Espaces Verts et Bricolage
+ Référente de parcours PLIE



Katy HUREZ,
Accompagnatrice Socio-Professionnelle
Secteur Ménage et Garde d'enfants
+ Référente de parcours PLIE
+ Référente des actions collectives

Quelques chiffres à retenir de 2019...

- 828 Donneurs d'ordre = 41 082 heures de Mise A Disposition
- 145 salariés en insertion et 6 permanents
- = 31.5 Equivalents Temps Plein

CONSOMMONS LOCAL !

Afin de valoriser et remercier le travail réalisé dans l'année par tous, les membres du **Conseil d'Administration ont offert à chaque salarié un colis de Noël, ne contenant que des produits picards ! Notre fournisseur de colis... très local lui aussi... a dû faire face à un arrêt maladie de l'un de ses employés pour les fêtes de fin d'année ... et nous a sollicités 48 heures de Mises A Disposition ! Un très bel exemple d'économie circulaire !**



Merci aux Administrateurs d'avoir contribué à la réalisation d'un buffet « fait maison » qui a fait le régal de tous !

Nous recherchons :

- + **Des futurs salariés en jardinage, ménage, garde d'enfants + 3 ans, aide aux devoirs, etc...**
- + **Un / Une jeune Volontaire en Service Civique (24h/semaine) pour renforcer l'équipe des permanents.**
« Le Service Civique a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toutes personnes volontaires l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt general auprès d'une personne morale agréée. »
Activités principales : accueil physique, accueil téléphonique, élaboration de documents sur Word, Excel, Powerpoint
Excellente expérience à valoriser auprès des futurs employeurs ! ...



N'hésitez pas à diffuser dans vos réseaux !



S.A.A.T (Service d'Aide A Tous)

5 bis, rue de la République 02610 MOY-DE-L'AISNE

Web : 02610.moy.free.fr/SAAT.html

Mail : saat02@wanadoo.fr

QUOI DE NEUF AU S.A.A.T. ?

Edition DO/2

Janvier 2020

Le Mot de la Présidente...

« J'ai été impressionnée à mon arrivée à la présidence par la motivation de tous les acteurs du S.A.A.T : les hommes et les femmes qui partent en mission chez nos clients tous les jours de l'année mais aussi nos permanents qui font tout pour que les missions se passent bien.

Ne nous faisons pas d'idée fautive sur l'insertion. Les salariés que nous mettons à disposition sont motivés, professionnels et bénéficient d'un suivi socio-professionnel par notre équipe. Notre objectif est qu'ils retrouvent rapidement un emploi durable !...

Pour mener notre double mission, économique et sociale, nous avons besoin des compétences de vous tous : administrateurs, élus, partenaires institutionnels, donneurs d'ordre, demandeurs d'emploi.

En adhérant au S.A.A.T, vous soutenez notre démarche et accompagnez la construction de l'économie sociale et solidaire locale et je vous en remercie !

Très belle année 2020 à Vous ! »

Marie-Pierre ABDOULI



TARIFICATION DE NOS MISES À DISPOSITION POUR 2020

Nous vous prions de trouver ci-dessous nos tarifs pour l'année 2020 (tarifs de 2019 inchangés) :

Donneur d'ordre	Tarif horaire		Cotisation annuelle
	Sans matériel	Avec matériel	
Particuliers	17.30 €	23.00 €	10.00 €
Associations	17.30 €	23.00 €	16.00 €
Entreprises	19.30 €	23.00 €	16.00 €
Communes	19.30 €	23.00 €	- de 300 habitants : 40.00 €
			+ de 300 habitants : 80.00 €

En revanche, toute intervention sera désormais facturée au minimum 1h : il n'y aura plus de facturation inférieure avec ou sans utilisation du matériel du S.A.A.T.

Idem, pour les déplacements des salariés réalisés inutilement (absence du Donneur d'ordre, souhait d'un changement de jour d'intervention, etc... sans information préalable) : une facturation d'1 heure minimum sera également appliquée.

Concernant les évacuations de déchets verts établis par nos soins, un barème précis est consultable sur notre site internet.

Merci de votre compréhension.

Nous vous rappelons également que le S.A.A.T remet gratuitement un estimatif personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

SERVICES À LA PERSONNE

Si vous êtes fiscalement domicilié en France, vous pouvez bénéficier du Crédit d'impôt pour les sommes versées à un service à domicile.

MONTANT DU CREDIT D'IMPOT

Le crédit d'impôt est égal à 50% des dépenses effectivement supportées, retenues dans une limite annuelle de 12 000 euros, éventuellement majorée.

Vous ne devez déclarer, en effet, que les sommes restant finalement à votre charge. Vous devez donc déduire des sommes payées les aides que vous avez perçues pour l'emploi de ce salarié (comme par exemple le complément de libre choix du mode de garde versé par la PAJE pour la garde des enfants, ou encore l'aide financière versée par l'employeur directement ou le comité d'entreprise de type CESU préfinancés).

Les dépenses sont retenues dans la limite de 12000€ par an, plafond majoré de 1 500€ sans pouvoir dépasser 15 000€ dans les cas suivants :

- Par enfant à charge (750€ en cas de garde alternée)
- Par membre de votre foyer âgé de + de 65 ans
- Par membre du foyer âgé de plus de 65 ans.

Certaines prestations ouvrent droit à l'avantage fiscal dans des limites spécifiques :

- prestations de petit bricolage dites « Hommes toutes mains » : 500 € / an, la durée de l'intervention ne devant pas dépasser 2 heures.
- petits travaux de jardinage : 5 000 € / an.

POUR BENEFICIER DU CREDIT D'IMPOT VOUS DEVEZ INDIQUER LE MONTANT DES DEPENSES SUR VOTRE DECLARATION DE REVENUS. LE MONTANT DU CREDIT D'IMPOT SERA AUTOMATIQUEMENT CALCULE PAR L'ADMINISTRATION FISCALE ET APPARAITRA SUR VOTRE AVIS D'IMPOSITION.

Crédit d'impôt!

CONDITIONS A REMPLIR

- *L'emploi doit être exercé en France
- *Dans une résidence principale ou secondaire (vous pouvez en être propriétaire ou non)
- *Dans la résidence de l'un de vos ascendants bénéficiant de l'APA
- *Le service doit être rendu, entre autres, par une association
- *Justification du paiement des factures à l'association (preuve du paiement des factures émises par le S.A.A.T)

ACTIVITES CONCERNEES POUR LE S.A.A.T

- *Garde d'enfant de + de 3 ans
- *Aide aux devoirs
- *Préparation de repas à domicile
- *Entretien de la maison et travaux ménagers
- *Petits travaux de jardinage
- *Petits travaux de bricolage (2h maximum)
- *Soins et promenades d'animaux de compagnie (pour les personnes dépendantes)

CONTRATS DE TRAVAIL : CDD D'USAGE ET RELEVÉ D'HEURES

Nous vous remercions de signer systématiquement ces documents contractuels.

Nous travaillons actuellement sur un nouveau modèle de contrat de travail et de relevé d'heures, documents qui seront opérationnels pour le printemps 2020.